



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 12 avril 2019

Délibération n° 2019-06

. ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire
Alain Pialat

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix
Cyril Laurent

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Didier Barthélémi – Directeur Financier

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 842 026,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 32 logements individuels « Parc du Mas Deleuze » à Alès

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2019-06 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20190412-BU_CA_12_04

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 avril 2019

Rapport n° 2019-06

*Financier***AUTORISATION D'EMPRUNT****Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 842 026,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 32 logements individuels, « Parc du Mas Deleuze » à Alès.**

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général des Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 4 lignes du Prêt pour un montant total de 3 842 026,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLUS d'un montant de 1 806 850,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 4 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 734 741,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 4 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 963 141,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 4 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 337 294,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 4 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.